

PAR COURRIEL

Québec, le 16 septembre 2026

Madame Sophie Beauchemin
Titre
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
sophie.Beauchemin@transports.gouv.qc.ca

**Objet : Projet de construction et d'exploitation d'un nouveau terminal
portuaire à Sorel-Tracy – Questions complémentaires – DQ5**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **18 septembre 2026 à 12 h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

c.c. : Mme Annick Brunet

Projet de construction et d'exploitation d'un nouveau terminal portuaire à Sorel-Tracy – Questions complémentaires – DQ5

1. Le projet a bénéficié d'un financement de 7,6M\$ du Gouvernement du Québec dans le cadre du programme d'investissement en infrastructures maritimes 2021-2025. Veuillez fournir la liste des projets financés par ce programme et les montants associés. *Inclure dans votre réponse les références ou les hyperliens menant à cette information.*
2. Dans le cadre de la stratégie gouvernementale Avantage St-Laurent, il est précisé qu'une enveloppe de 166,3 M\$ sera spécifiquement consacrée aux zones industrialo-portuaires et aux pôles logistiques (p. 32). Outre le financement reçu par le projet, est-ce que la zone industrialo-portuaire de Sorel-Tracy a bénéficié de ce financement pour le développement de son secteur St-Laurent? Si oui, veuillez détailler ce financement.
3. Dans le tableau DB2, *Évolution du vrac solide sur le Saint-Laurent entre 2020 et 2024*, veuillez préciser :
 - a. si les données de vrac du port actuel de Contrecoeur sont intégrées dans celles du port de Montréal.
 - b. si l'estimation pour Sorel-Tracy exclut ou non le tonnage du terminal portuaire de QSL International Ltée à St-Joseph-de-Sorel
 - c. les ports recevant du vrac solide qui ont été exclus du tableau (par exemple, ceux de Côte-Sainte-Catherine et de Havre-Saint-Pierre) et la raison de cette exclusion.
4. Lors de la séance du 9 septembre en après-midi, la représentante du MTMD a souligné que réduire le camionnage, outre la réduction des GES, revenait à « allonger la durée de vie des routes » (Première partie de l'audience publique – 9 septembre 2026 à 13h30 : 1:13 à 1:14). Par ailleurs, les mesures mises en place dans le cadre d'Avantage Saint-Laurent visent notamment à favoriser « la réduction des déplacements de marchandises par camion » (p. 38).
 - a. Le MTMD dispose-t-il d'une étude ou de références qui lui permettent, en contexte québécois, de mettre en perspective les coûts associés au trafic des camions sur les routes du Québec (usure, accidents, nuisances, congestion, etc.) et les gains associés à la réduction de celui-ci. Si oui, veuillez les déposer à la commission.
 - b. Dans son analyse des gains en matière de réduction de GES, quelle base utilise le MTMD pour comparer les émissions de GES moyennes d'un camion au Québec et celle d'un navire sur le Saint-Laurent ?

- c. En séance, à savoir si des données relatives au camionnage évité ont été considérées dans l'analyse de la demande de financement de QSL, le MTMD répond d'une part que l'augmentation du tonnage à Sorel entraînera du camionnage de plus, et d'autre part que la réduction du transit entre le quai de Saint-Joseph et le terminal (du projet) a été considérée. (Première partie de l'audience publique – 9 septembre 2026 à 13h30 : 1:12 à 1:13). Cette réponse ne permet pas à la commission de comprendre en quoi le projet contribue à l'atteinte de l'objectif de réduction du camionnage au Québec. Veuillez détailler cette analyse en différenciant les effets sur le camionnage au Québec qui ont été évalués.
5. Vous avez déposé à la commission un document présentant l'avancement de la cible d'augmentation de 25 % des tonnages de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec (DB6). Dans la méthodologie de calcul, vous précisez avoir deux indicateurs « 8-1 Marchandises ferroviaires » et « 8-2 Marchandises maritimes » qui s'additionne pour établir l'indicateur « Transbordements de marchandises dans les ports et les réseaux ferroviaires du Québec ».
- a. Veuillez préciser l'année initiale de référence pour le calcul de la cible de 25% ainsi que le tonnage associé.
 - b. Veuillez fournir un tableau présentant, depuis cette année de référence, l'évolution des tonnages de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec en différenciant les marchandises transbordées dans les ports et celles transbordées dans les centres intermodaux ferroviaires.